

# Programme des Nations Unies pour l'Environnement Centre Mondial de Surveillance de la Conservation

# Fiche d'information sur le CONSENTEMENT LIBRE, PREALABLE ET ECLAIRE (CLPE) du Registre des Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (le « Registre APAC »)

# À propos du Registre APAC

Le Registre APAC est une base de données sur les Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC). Il a pour objectif d'informer sur le rôle des APAC dans la conservation de la biodiversité et sur les moyens de subsistance, et de rendre accessible au public une partie de ces informations via un site Web très visuel et informatif. Les communautés peuvent choisir de mettre leurs informations à la disposition ou à l'abri du grand public.

#### Qui est engagé dans le Registre APAC?

Le Registre APAC est géré par le PNUE-Centre Mondial de Surveillance de la Conservation (PNUE-WCMC). Le PNUE-WCMC travaille avec des partenaires pour développer le Registre APAC. Parmi ces partenaires l'on retrouve l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), des organismes gouvernementaux, des ONG, des organismes internationaux d'octroi de subventions et, bien sûr, les peuples autochtones et les organisations communautaires locales. Une liste complète des partenaires du Registre APAC est disponible sur <a href="http://www.iccaregistry.org">http://www.iccaregistry.org</a>.

#### Comment seront utilisées les informations et données fournies au Registre APAC?

Les informations et données fournies au Registre APAC seront utilisées pour:

- Des analyses à l'échelle internationale et nationale décrivant l'état des APAC et leur contribution à la conservation. Les résultats analytiques et les cartes seront à la disposition du public via le site Web du Registre : <a href="https://www.iccaregistry.org">www.iccaregistry.org</a>.
- Sensibiliser l'opinion mondiale sur la question des APAC grâce à une présence visuelle sur Internet. Les informations, telles que le nom et la taille de l'APAC et des communautés associées, seront visibles à travers un site interactif à l'aide de cartes en ligne.

#### Qui bénéficiera du Registre APAC?

Les partenaires du Registre APAC entrevoient des avantages pour les peuples autochtones en termes de:

- Renforcement de la sensibilisation sur la valeur de conservation des APAC et leurs types de gouvernance.
- Participation plus grande des communautés locales et traditionnelles dans les domaines politiques
- Promotion de la reconnaissance officielle des APAC adaptée au contexte local

Les chercheurs, universitaires, entreprises et le grand public seront à même d'apprécier les valeurs écologiques et culturelles que renferment les APAC et seront mieux informés sur le rôle des APAC dans la conservation de la biodiversité.

# La participation au Registre APAC affectera-t-elle nos droits de propriété et de contrôle des données?

Les données et informations sur les APAC collectées par ou au nom des peuples autochtones ou des communautés locales sont vraisemblablement, en vertu des lois nationales, la propriété des peuples

autochtones ou des communautés locales. Les droits de propriété des données ou des renseignements sont habituellement appelés "droits de propriété intellectuelle".

Le PNUE-WCMC et les autres partenaires du Registre APAC respecteront vos droits de propriété intellectuelle et les droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones ou des communautés locales que vous représentez, pour toutes les données et informations que vous avez recueillies et fournies au Registre APAC.

Le PNUE-WCMC n'utilisera pas ces données ou ces informations à des fins commerciales. Elle ne les transfèrera pas non plus à des tiers à des fins commerciales. Il a été clairement indiqué à tous les utilisateurs qu'ils ne peuvent pas utiliser les données et les informations à des fins commerciales, sans l'autorisation du PNUE-WCMC. Cette autorisation ne peut être donnée sans votre consentement libre, préalable et éclairé.

Toute information relevant du domaine public peut être intégrée ultérieurement et adaptée dans de nouvelles bases de données ou nouveaux produits par des tiers, et sera par la suite également protégée en vertu de la loi relative aux droits d'auteur.

#### Autres questions légales

Les données et informations contenues dans le Registre APAC sont accessibles à des tierces personnes à condition que celles-ci utilisent les données de manière responsable et à leurs propres risques. En d'autres termes, ni le PNUE-WCMC ni ses partenaires APAC ni aucun fournisseur de données au Registre APAC ne peuvent être tenus légalement responsables des problèmes qui pourraient survenir en relation aux données ou renseignements.

## Avons-nous un mot à dire sur la façon dont les informations sont publiées et utilisées?

Pour protéger vos droits de propriété intellectuelle, le Registre APAC vous permet de contrôler le niveau d'accessibilité des données et informations sur les APAC accordé au public. Avant d'accepter des données ou des informations de votre part, vous devez remplir un Formulaire de Consentement Libre, Préalable et Eclairé (CLPE) sur lequel vous précisez le niveau d'accès accordé pour différents types d'informations. Ces niveaux d'accès sont expliqués ci-dessous.

Enfin, les peuples autochtones et communautés locales peuvent annuler leur participation à tout moment en contactant les gestionnaires du Registre APAC qui supprimeront leurs données et informations. Cependant, il peut s'avérer impossible de supprimer des informations contenues dans des publications de tierces personnes, si ces publications sont déjà accessibles au public.

Vous pouvez avoir encore quelques inquiétudes, par exemple, sur les risques qui pourraient découler de la publicité de votre site et de vos initiatives. Si c'est le cas, veuillez contacter les gestionnaires du Registre APAC (voir leurs coordonnées ci-dessous) qui seront ravis de discuter de ces préoccupations avec vous, et qui trouveront assurément une solution acceptable.

# <u>Ouels sont les niveaux d'accès autorisés pour les données et informations fournies au Registre APAC?</u>

Les informations fournies au Registre peuvent être partagées de quatre manières. Vous décidez du niveau d'accès qui sera accordé aux données et aux informations que vous fournissez. Pour cela, vous devez d'abord, signer le formulaire CLPE. Vous pouvez toutefois modifier le niveau d'accès donné aux différents types de données et d'informations à tout moment.

#### Niveau 1: afficher et télécharger

Les informations sont disponibles dans la Base de Données Mondiale Sur les Aires Protégées (WDPA en anglais; <a href="www.wdpa.org">www.wdpa.org</a>) et dans le Registre APAC. Cela nécessite des données descriptives et spatiales. Les données contenues dans la WDPA seront utilisées conformément aux termes et conditions de la WDPA.

Notez que, en vertu de ces conditions, les données et informations contenues dans la WDPA peuvent être téléchargées et publiées (avec mention appropriée) par des utilisateurs tiers. Cependant, l'utilisation commerciale des données WDPA est interdite sans l'autorisation expresse du PNUE-WCMC

#### Niveau 2: afficher

Les informations sont accessibles à tous sur le site du Registre APAC, mais ne peuvent pas être téléchargées.

#### Niveau 3: accès protégé par un mot de passe

Les informations sont accessibles aux gestionnaires du Registre APAC et à d'autres avec l'autorisation préalable des fournisseurs d'informations (autorisation accordée au cas par cas par les représentants des peuples autochtones des communautés locales concernées sur la base d'un consentement libre, préalable et éclairé).

# Niveau 4: analyse uniquement, pas d'accès

Les informations sont disponibles uniquement aux gestionnaires de Registre APAC, quel que soit le cas.

Si vous décidez d'interdire au public l'accès aux données ou aux informations (niveau 4), vous devez être conscient que ces données pourraient tout de même être utilisées pour des analyses nationales ou mondiales sur les APAC et leur rôle dans la conservation. Toutefois, tous les efforts possibles seront fournis pour ne pas nommer votre APAC.

# Quels types d'informations peuvent être fournis au Registre APAC?

Les informations peuvent être fournies au Registre APAC par (a) le questionnaire en ligne du Registre APAC et (b) par la création d'une page Web sur l'étude de cas de votre APAC. Les informations recueillies par ces moyens comprennent:

- 1. Les informations descriptives ou générales au sujet de votre APAC (collectées par le biais d'un questionnaire, d'une entrevue, de documents existants, de discussions participatives ou d'observations sur le terrain)
- 2. L'analyse et les opinions sur divers aspects de votre APAC (collectées comme décrit ci-dessus)
- 3. Des Photos et vidéos concernant l'APAC, la communauté, la gestion locale, et les impacts de la conservation. Des clips d'entretiens et des citations des membres de la communauté, et / ou d'autres personnes associées ou bien informées sur l'APAC sont également de précieuses contributions.
- 4. Des cartes et / ou données spatiales qui peuvent fournir des informations sur l'emplacement de l'APAC (fig. 1) ou ses limites exactes (fig. 2)

Toute information et donnée que vous fournissez peut être utilisée pour des analyses nationales et / ou, globales mais au préalable, vous aurez précisé expressément quelles données vous souhaitez mettre à la disposition du public, et jusqu'à quel point. De nouvelles informations peuvent être ajoutées et les informations existantes mises à jour ou supprimées à la demande du fournisseur de données.



Figure 1: carte présentant l'emplacement



Figure 2: carte présentant les limites

#### Comment seront traitées les informations confidentielles ou sensibles?

Le PNUE-WCMC ne publiera et ne divulguera aucune information confidentielle sur l'identité personnelle ou toute autre donnée que vous nous aurez indiquée comme étant confidentielle ou délicate. Comme indiqué plus haut, si vous souhaitez que l'accès à des données ou informations précises soit limitée, vous pouvez en faire la demande en cochant les cases correspondantes dans le formulaire CLPE ou, plus tard, au moment de fournir l'information,

#### Mise en route

Le manuel APAC établit un guide étape par étape sur la façon de commencer à contribuer au Registre APAC. Avant d'accepter des données ou informations, nous devons nous assurer que nous avons le consentement libre, préalable et éclairé de votre communauté pour l'utilisation de ces données et informations de la manière décrite dans la présente fiche d'information et dans le Manuel APAC. Ce consentement est marqué dans le formulaire CLPE signé par un représentant autorisé de votre communauté.

#### **Contacts pour informations supplémentaires**

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant le Registre APAC, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

## Contacts du Registre APAC

Colleen Corrigan	Siobhan Kenney
Responsable Principal du Programme, Aires	Responsable Adjoint du Programme, Aires
Protégées	Protégées
UNEP-Centre Mondial de Surveillance de la	UNEP- Centre Mondial de Surveillance de la
Conservation	Conservation
Email: colleen.corrigan@unep-wcmc.org	Email: <u>iccaregistry@unep-wcmc.org</u>
Tel: +44 (0) 1223 277 314	Tel: +44 (0) 1223 277 314